



## Travail supplémentaire \_ contrat association \_ légalité?

Par **ced2x**, le **16/01/2009** à **19:28**

Bonjour, je dessine et fait de la mise en page sur informatique en dehors de mon travail (autrement je suis intérimaire avec malheureusement des périodes de chômage)

Suite à différents travaux/visuel : certaines associations voir entreprises voudrait que je travaille pour elles.

ce qui m'intéresse ( il y a une certaine forme de reconnaissance) ; ce qui implique par contre une rémunération et facturation \_ es ce que j'ai le droit d'accepter cette rémunération \_ d'encaisser des chèques \_ si oui jusqu'à quelle somme par an\_

Comment dois-je m'y prendre pour être dans la légalité \_ faut il que je m'inscrive à un registre quelconque ? faut -il que j'ai un statut \_ il y a bien les micro entreprises, mais je n'ai pas assez de contrat pour me permettre d'en vivre\_ je ne sais pas comment ça fonctionne \_ Il me semble que je peux faire partie d'une association et que mon cachet peut être pris en compte dans leurs compte annuel \_ ou chercher cette information \_ Quelle est la législation sur ce sujet ?

Es ce que je peux être à demi intermittent ?

J'ai beaucoup de questions à ce sujet, je ne sais pas dans quelle direction chercher et comment faire pour accepter ces contrats et être dans la légalité\_

Je fait ces travaux à titre de loisir, mais envisage peut être un jour si les contrats continue à en faire mon activité ou demi-activité\_

Sincère salutation \_  
Ced2x